



ARRÊTÉ

ANNÉE 2024 N° 011 /MND/DC/SGM/CTJ/DPAF /SA/008SGG24

Listant les Fournisseurs de Services de Sécurité Numérique qualifiés en République du Bénin

LA MINISTRE DU NUMERIQUE ET DE LA DIGITALISATION

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2020-35 du 06 janvier 2021 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n°2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021- 308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu l'arrêté n° 2023 -006/MND/DC/SGM/CTJ/CJ/SA/006SGG23 fixant les règles applicables aux fournisseurs de services de sécurité numérique en République du Bénin ;
- vu la note de service N°019/ASIN/DG/DPSN/AD/2023 du 23 novembre 2023 portant mise en place d'un comité technique chargé de l'évaluation technique des dossiers de qualification ;
- vu le rapport d'évaluation de la cellule d'évaluation de de l'Organe de Contrôle des Prestataires de Services de Confiance Numérique du 10 avril 2024 ;
- vu le procès-verbal de la session du comité de qualification de l'Organe de Contrôle des Prestataires de Services de Confiance Numérique du 25 avril 2024 ;



ARRÊTE :

Article premier

Les Fournisseurs de Services de Sécurité Numérique ci-après sont qualifiés en République du Bénin pour fournir des services de sécurité numériques aux entités étatiques visées par la Politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat et la Politique de protection des infrastructures d'information critiques dans les domaines suivants :

Domaine	Nom de l'entreprise	Validité de la qualification	Consultants autorisés pour l'entreprise
Audit à blanc	KEMITOSEC (KS)	02/09/2027	1- Cyr MENSANH 2- Sarah GANDJI
	TOPTECH SERVICES SARL	02/09/2027	1-TAMADAHO DAGNIHO Philippe 2- VIGAN Sillas S. D. 3- AGOSSOUKPE Euphrem
Audit de configuration	COMTEL TECHNOLOGIES	02/09/2027	1- TOGBE Akouété Patrick 2- TOMANKPLECONOU Audrey 3- HOUNDJO Inès Tatiana
Audit de conformité	BS INNOVATIONS (BSI)	02/09/2027	1- KIKI SAGBE Bill Aurlus 2- José AHOUANDJINO 3- AGANI Rodolphe
	TOPTECH SERVICES SARL	02/09/2027	1- TAMADAHO Kodjo 2- VIGAN S. Daniel 3- AGANI Rodolphe 4- AGOUSSOUKPE Euphrem 5- MIGAN Edgard
	SOCIETE DE SECURITE NUMERIQUE ET DIGITALE (2SND)	02/09/2027	1- GOUCLOUNON Grégoire 2- DOVENON Hector Roméo 3- SAKHO Abdourahmane
	KEMITOSEC (KS)	02/09/2027	1- PADE Cyr Mensah 2- Sarah Suky
	SECURIGATE SARL	02/09/2027	1- Léonel GANDJI 2- Damlan NASSAMPERE



Domaine	Nom de l'entreprise	Validité de la qualification	Consultants autorisés pour l'entreprise
			3- KPANOU Yves Harold 4- Tchabli DJARK
Audit de vulnérabilités	CYBASTION SAS	02/09/2027	1- KIKISSAGBE Marlyse 2- LISSANON Cédric
	TOPTECH SERVICES SARL	02/09/2027	1- ADJADI Casias 2- SEMASSA Luc 3- SODJI Raymond
Audit organisationnel et physique	KEMITOSEC (KS)	02/09/2027	1- GANDJI Sarah 2- PADE Cyr Mensah
	BS INNOVATIONS (BSI)	02/09/2027	1- KIKI SAGBE Bill 2- AHOUCANDJINOUE José 3- AGANI Rodolphe
	TOPTECH SERVICES SARL	02/09/2027	1- TAMADAHO DANGNIHO Kodjo 2- VIGAN Silas 3- AGOSSOUKPE Euphrem 4- MIGAN Edgard 5- AGANI Rodolphe
	SOCIETE DE SECURITE NUMERIQUE ET DIGITALE (2SND)	02/09/2027	1- GOUCLOUNON Grégoire 2- SAKHO Abdourahmane 3- DOVENON Hector Roméo
	ADM SECUR SARL	02/09/2027	1- ALLOTCHENOU Marc Aurèle 2- AKADIRI Boladé 3- MIGAN Edgard 4- LISHOU Laurel 5- KOUNOUHEHOUE Naris
	SECURIGATE SARL	02/09/2027	1- NASSAMPERE Damlan 2- TCHABLI Djark 3- GANDJI Léonel 4- KPANOU Yves



Domaine	Nom de l'entreprise	Validité de la qualification	Consultants autorisés pour l'entreprise
Tests d'intrusion	TOPTECH SERVICES SARL	02/09/2027	1- ADJADI Casias 2- SEMASSA Luc 3- DADJO Ezéckiel
	CYBASTION SAS	02/09/2027	1- KIKISSAGBE Marlyse 2- LISSANON Cédric

Article 2

Les Fournisseurs de Services de Sécurité Numérique qualifiés en République du Bénin sont invités à respecter les dispositions de l'arrêté n°006/MND/DC/SGM/CTJ/CJ/SA/006SGG23 du 24 juillet 2023 fixant les règles applicables aux fournisseurs de services de sécurité numérique en République du Bénin ainsi que les exigences du référentiel de qualification des fournisseurs de services de sécurité numérique.

Article 3

Le Secrétaire Général du Ministère est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 SEPT 2024

Le Ministre du Numérique et de la
Digitalisation



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 1 – SGG : 1- MND : 1 – OCPCSN : 1 – ASIN : 1 - INTERESSE : 8 - ARCHIVE : 1-
JORB : 01